

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 8 juillet 2019

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4076-2018, phase 2 Énergir – Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2019 / LE ROEÉ CONTESTE CERTAINES DES RÉPONSES D'ÉNERGIR À LA DDR NO.1
n/d : 1001-122-2

Chère consœur,

La présente fait suite aux réponses révisées fournies le 4 juillet dernier par Énergir aux questions 3.4, 3.5 et 3.6 de la demande de renseignements no. 1 du ROEÉ dans le dossier mentionné en rubrique ([B-0226](#)).

En réponse aux questions 3.4 et 3.5 par lesquelles le ROEÉ demandait à Énergir de produire le questionnaire et les réponses des participants relatifs à l'étude des effets de bénévolat cités en référence (iii), Énergir répond qu'elle «est d'avis que cette question déborde du cadre d'examen du présent dossier »...et « que le rapport de la référence (ii) fait déjà l'objet d'un examen par la Régie dans le cadre du suivi administratif 2019 des résultats des évaluations du PGEÉ d'Énergir. »

Énergir a soumis la même réponse à la question 3.6 du ROEÉ qui demandait comment le sondeur a tenu compte de l'influence du programme de remise à niveau des systèmes mécaniques de TÉQ lors de l'évaluation du taux de bénévolat pour le programme PE226.

Avec égards, le ROEÉ fait valoir que ces questions sont pertinentes. Par conséquent, la Régie devrait ordonner à Énergir d'y répondre. Conformément au paragraphe 78 de la décision D-2019-028, elles font partie intégrante du cadre d'examen du présent dossier qui traite des ajustements à la marge du PGEÉ intégré au Plan directeur 2018-2023 dans le cadre de la Cause tarifaire 2019-2020.

Les questions du ROEE se situent dans le grand contexte des difficultés connues depuis des années eu égard à la gouvernance du programme PE226. Des réponses complètes sont nécessaires afin de vérifier la réalité des résultats revendiqués par Énergir.

Par ailleurs, le ROEE fait valoir que le suivi administratif 2019 des résultats des évaluations du PGEÉ d'Énergir ne permet pas aux intervenants de questionner le distributeur et que la présente cause constitue l'unique forum pour que les intervenants puissent tester les rapports d'évaluation des programmes.

Le ROEE a de sérieuses réserves quant à l'acuité des résultats obtenus relativement aux effets de bénévolat. Les questionnaires et les réponses des participants que le ROEE cherche à obtenir devraient fournir l'éclairage nécessaire pour être en mesure de mieux comprendre la méthodologie de l'étude ainsi que le caractère des résultats rapportés, notamment en ce qui a trait à l'influence du programme de TÉQ.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

cc: (courriel seulement)
Me Hugo Sigouin-Plasse
Me Vincent Locas
Me Philip Thibodeau
Bertrand Schepper, analyste
Jean-Pierre Finet, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROEE